Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Sfar 1442
16 Octobre 2020

N° 75

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2278**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2289**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2295**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2297**
Avis aux créanciers..... **2300**
Convocations
Sociétés anonymes **2300**
Divers
Avis au public..... **2304**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan d'ASTREE ASSURANCES **2305**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

Notice d'information au public

SOCIETE PLASTICUM TUNISIE

Identifiant Unique : 1176693 W

CNSS N° : 346878-06

Forme : Société anonyme

Montant de l'augmentation de capital social : 522200 Dinars, en numéraires par versement en espèces à souscrire intégralement et à libérer en totalité lors de la souscription par l'actionnaire auquel la présente augmentation est réservée avec une prime d'émission globale de 2000 026 dinars. Siège social : Innopark 8 et 9 ZI «INNOP ARK» El Agba 2073 Objet social : La transformation des matières plastiques par injection. Durée : 99 ans. Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital social qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/8/2020 enregistré à la recette de Sidi Hssine Sijoumi le 8/10/2020 sous le n°20502696 quittance 11065015 a été déposé au greffe du tribunal de première instance Tunis 2 le 13/10/2020 sous le Numéro : AC 401522020. Nombre d'actions à souscrire 5222 actions d'une valeur nominale de 100 Dinars Tunisiens chacune à libérer en totalité lors de la souscription par des versements en espèces par l'actionnaire auquel la présente augmentation est réservée. La valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars Tunisiens l'action, soit la valeur nominale. Prime d'émission pour chaque action souscrite : 283 Dinars Tunisiens pour chaque action souscrite à libérer entièrement lors de la souscription. Apport en nature : Aucun apport Avantages particuliers : aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux dispositions statutaires. Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires. Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraires seront déposés dans un compte indisponible au nom de la société, auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, Agence Siège Central, sous le numéro :

20 000 0022300592690 Délai de souscription : 15 jours au minimum à compter de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. Convocation aux assemblées générales : Par le Conseil d'Administration.

2020T00985SANB2

NOTICE LEGALE

Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars

divisé en 2 750 000 actions de nominal

10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

RNE : 0496311P; Tel : 00 216 71 862 122 ; Fax : 00 216 71 861 545

Attijari Leasing a été notée « A-» (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10 juin 2020

Note D'Opération relative à l'emission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse

de l'emprunt obligataire subordonne

«Attijari Leasing subordonné 2020-1» de 20 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars

Émis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

Notation de l'emprunt

La présente émission obligataire a reçu la note « BBB » (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25 septembre 2020

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **29/06/2020**

Délibération du Conseil d'Administration du **07/08/2020**

I. Renseignements de caractère général concernant la société :

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 02 2289
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service. Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring). Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Identifiant unique	0496311P
Exercice social	Une année, allant du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.
Législation applicable	Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

Matricule fiscal	496311P/A/M/000
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 022289 E-mail : **jamel.chammem@attijarileasing.com.tn**

Administration et contrôle :

Membres des organes d'administration :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2019-2021*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2019-2021*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2019-2021*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2019-2021**	Tunis
M. Lassaad M'ZAH***	Lui-même	Administrateur	2019-2021**	Tunis
M. Moez EL GHALI***	Lui-même	Administrateur	2019-2021**	Tunis
M. Mongi TRIMECH****	Lui-même	Administrateur	2019-2021**	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2019

** Nominations décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2019

*** Administrateurs indépendants

**** Administrateur représentant les petits porteurs

Membres des organes de direction :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2019-2021*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 16/05/2019**	Tunis

* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 16/05/2019 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 16/05/2019, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2019 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2022 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2021.

Contrôle :

Nom	Adresse	Mandat
FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center-Tour des bureaux, Centre Urbain Nord de Tunis-1082 Tunis	2015-2017
Cabinet Walid BEN AYED représenté par M. Walid BEN AYED	29, Avenue de l'indépendance- Résidence Meriem- Bloc B Bureau n°417- 2080 Ariana	2015-2017

Nom	Adresse	Mandat
ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2018-2020
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2018-2020

Renseignements relatifs à l'émission :

Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le**29/06/2020**a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions de dinars** pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **7 août 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant subordonné de **20 MDT** susceptible d'être porté à **30 MDT** et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, en date **23 septembre 2020**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing subordonné 2020-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **10,25%** ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de **TMM+2,75%**.

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt est de **20 000 000** de dinars susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent **265 000** dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à **20 000** dinars, les frais de la BVMT sont de **13 500** dinars, les frais de Tunisie Clearing pour la durée de vie de l'emprunt sont de **26 148** dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie sont estimés à **3 000** dinars, soit un total de frais approximatifs de **327 648** dinars et un produit net de l'emprunt de **29 672 352** dinars.

Désignation	Produit global (en DT)	Produit par obligation (en DT)
Produit brut [1]	**30 000 000**	**100,000**
Total des frais [2]	**327 648**	**1,092**
Produit Net	**29 672 352**	**98,908**

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **27 octobre 2020** et clôturées au plus tard le **27 novembre 2020**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **27 novembre 2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 octobre 2020** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission :

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2020-1 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari Leasing et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt	«Attijari Leasing Subordonné 2020-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination.
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse**.**
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 novembre 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au**27 novembre 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **octobre de l'année N-1** au mois de **septembre de l'année N**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27 novembre 2025** pour les deux catégories.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **27 novembre 2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **27 novembre 2021** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **10,25%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2020 (à titre indicatif) qui est égale à **7,266%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,016%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée Totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- Catégorie A et catégorie B : **5ans**.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» est comme suit :

- Catégorie A et catégorie B : **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,653** années.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari Leasing 2020 » enregistré par le CMF en date du **9 octobre 2020**sous le n° 20-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le 10 juin 2020, Fitch Ratings a attribué les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) ;
- Note à court terme : F2 (tun) ;

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note «BBB» (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **25 septembre 2020**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing subordonné 2020-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%.**

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (**5 000** dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (**3 000** dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2018-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres :

Les actions de Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2020, il existe dix emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire, à savoir :

- Attijari leasing 2013-1 réparti en 3 catégories :
  - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.
- Attijari leasing 2014-1 réparti en 2 catégories :
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
  - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.
- Emprunt Subordonné Attijari leasing 2014 réparti en 3 catégories :
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.
- Emprunt Attijari leasing 2015-1 réparti en 3 catégories :
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80%.
- Emprunt Attijari leasing 2015-2 réparti en 2 catégories :
  - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,70% et/ou au taux variable TMM +2,30%.
- Emprunt Attijari leasing 2016-1 réparti en 2 catégories :
  - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM +2,35% ;
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.
- Emprunt Attijari leasing 2016-2 réparti en 3 catégories :
  - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% ;
  - ✓ Catégorie C d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35%.
- Emprunt Attijari leasing 2017-1 réparti en 3 catégories :
  - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
  - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.
- Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2018-1 réparti en 3 catégories :
  - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,20% ;
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
  - ✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,35%.
- Emprunt Attijari leasing 2019-1 réparti en 2 catégories :
  - ✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
  - ✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2020-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing subordonné 2020-1 » visée en date du 9 octobre 2020 sous le n° 20-1044, du document de référence de Attijari Leasing « Attijari Leasing 2020 » enregistré en date du 9 octobre 2020 sous le n° 20-004, ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La note d'opération « Attijari Leasing subordonné 2020-1 », le document de référence « Attijari Leasing 2020 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2020 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2020.

2020R02244SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraire

Société EL Béchir Dattes

Société anonyme

Au capital de 700 000 D

Siège social : Zone industrielle - Route El Hamma - Tozeur

Identifiant unique : 0961099A

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2020, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Tozeur le 16 juin 2020, sous le numéro 20801173, quittance n°M16275, dont une copie été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 29 septembre 2020, sous le n°AC191462020, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 700 000 dinars à 1 200 000 dinars en numéraires et de supprimer le droit préférentiel de souscription et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

Objet social : Conditionnement de produits agricoles.

Durée : 99 ans.

Montant de l'augmentation en numéraires : 500 000 dinars

Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 5000 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune.

Délai de souscription : 15 jours après l'apparition au JORT avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Avantages particuliers : Aucun

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

Modalités de convocation de l'assemblée générale : suivant les conditions légales.

Dépôt des fonds de libération des actions : Auprès de la Banque de l'Habitat agence de Tozeur, compte n°14107107300700053094.

2020402077SANB2

Notice relative à l'augmentation du capital

SOCIETE MEDECINE DIAGNOSTIC ET TECHNOLOGIE «MEDIATEC»

S.A au capital de 308 000 dinars

Siège social : 5, Rue El Asmai - Bab Saadoun - 1006 Tunis

Identifiant unique : 0446572H

1. Caractéristiques de la société :

Objet : L'importation, l'exportation, la commercialisation, l'entretien et la réparation de tout équipement et réactif de laboratoires et hôpitaux, ainsi que tout équipement, appareil, et accessoires de mesure, d'horlogerie, de télécommunication, d'automatisation et de bureautique.

- Durée : 99 ans.

- Capital : 308 000 D divisé en 30 800 actions de 10 D chacune.

- Avantage particulier accorde : Néant.

- Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut assister ou se faire représenter par un mandataire.

- Droit de vote : 1 action = 1 voix.

- Répartition des bénéfices :

* Réserve légale = 5 % du bénéfice net.

* Réserves facultatives ou spéciales : Selon décision de l'A.G.O.

* Dividendes : Selon décision de l'A.G.O.

- Répartition du bonus de liquidation : Proportionnellement au nombre d'actions.

II. Augmentation du capital décidée par l'A.G.E. du 14 mars 2020 :

- Dépôt provisoire du P.V. de l'A.G.E. au centre national du registre des entreprises : Le 6 octobre 2020 sous le n°AC011512020.

- Montant de l'augmentation : 183 330 D, divisée en 18333 actions de 10 D.

- Banque dépositaire des fonds : Banque de Tunisie, Agence Rue de Rome.

- Délais de souscription : 15 jours à partir de la publication de la présente notice au J.O.R.T.

2020402083SANB2

SOCIETE ASSURANCES ET REASSURANCES SERVICES

INRISE - SA

Mat. Fisc : 0999428/Y

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social de la société sis au 64 rue d'Iran - Tunis le 23 novembre 2016, enregistré à la

recette des finances de Tunis sous le numéro 16809387 quittance numéro 12030, déposé au registre national des entreprises "R.N.E." en date du 30/9/2020 sous le numéro 202078551.

- Nomination de Monsieur Laassad Ktata en tant que directeur général adjoint de la société.

2020402084SANB2

Nomination d'un directeur général par intérim

Arab Banking Corporation - Tunis

ABC Building Rue du Lac d'Annecy Les Berges du lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 048074 B

Aux termes de la Décision datée du 02/10/2020, du Directeur Exécutif de l'Arab Banking Corporation - (S.S,C), enregistrée à la recette des finances Lac en date du 02/10/2020 sous le n°20805550, quittance n°M067520, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/10/2020, il a été décidé de nommer Mme Amira Sethom en qualité de Directeur Général par intérim de ARAB BANKING CORPORATION TUNIS, et ce, à partir du 02/10/2020.

2020402091SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Immobilière Ben Echaib, SARL

Avenue Taher Ben Achour Mourouj 1 Ben Arous

Capital : 500.000,000 DT

MF : 539389 A/M/000

Suivant PV de l'A.G.E.O daté du 31/8/2020, enregistré à la RF El Mourouj le 3/9/2020 sous le n° 20702887, dont un exemplaire a été déposé au registre national d'Entreprise le 10/9/2020 sous le n° 202071478.

Il a été décidé la démission de gérant Mohamed Naceur Ben Chaieb et la nomination de nouveau gérant Mohamed Radhaouane Chaieb et Madame Jihen Ben Chaieb cogérante.

2020T00973SRLB2

Société LA TUNISIE INDUSTRIELLE S.A.R.L

Capital : 500.000 dinars

Code TVA : 000870R/A/M/000

Matricule CNSS : 17217- 48

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2020, Enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 11 Août 2020, sous le n°20802345 quittances n°55795 et dont deux exemplaires déposés au registre national des entreprises sous le dossier 202077454.

La résolution suivante a été adoptée :

1- L'Autorisation pour les deux gérants de louer et / ou de vendre les biens immobiliers au 59, avenue Farhat Hached au plus offrant.

2020T00976SRLB2

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société Jawaher équipement «SOJEQ»

Capital social : 15.000 DT (Quinze Mille Dinars)

Siège social : Route de Chinois Km 1.5 - 2094 Mnihla

Matricule Fiscal : 0933388Z/B/M/000

Registre de commerce : N°B03-45562005

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2020, enregistré à la recette des finances "Ettadhamen" le 14 septembre 2020, sous le n°20503077, quittance n°M065421, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du registre des Entreprises, date de publication le 01 octobre 2020, annonce n°202073987, Bulletin n°233, il a été décidé ce qui suit :

- L'arrêt définitif de l'activité de la société,

- La nomination de Mme Ben Hamouda Lamia, en qualité de liquidateur.

2020T00979SRLB2

BLULINE CLOTHING

Boulevard de l'Environnement 5035 Sayada

M.F : 1333300R

CD : 1333300R

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7.7.2020, enregistré à la recette des finances Sayada le 22/7/2020, enregistrement n°205500347, quittance M015799, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 29.9.2020, il est décidé de liquider la Société Bluline Clothing et nommer Mme Ouchtati Boutheina liquidateur.

2020S01078SRLB2

Dissolution et liquidation SARL

MF : 1343891J

En vertu d'un PV de l'AGE en date du 24 septembre 2020 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax en date du 30 septembre 2020 sous le n°20502947 quittance n°M091389 dont une copie a été déposée au Registre National de l'entreprise sous le n° de 202082093 en date du 9 octobre 2020. Il a été décidé la dissolution et la liquidation de la Société International Trading Oil SARL dont le siège social Immeuble el korniche Av Hedhi Khefacha Sfax.

Monsieur Kebail Mansour est nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances dans les délais légaux auprès du liquidateur à l'adresse suivante : Rue Hedhi Kefacha Imm el Majd 4ème étage n°2 Sfax.

2020X01405SRLB2

Sté Teletec

SARL au capital de : 8.000.000 Dinars

MF : 0583988V

I.U : 0583988V

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 24/6/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 14/7/2020 sous le n°20802753 quittance M002947, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises sous le n°202078525 le 30/9/2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société pour qu'il soit à la Route de Gabès km 10 Thyna 3083 Gassas Agarab Sfax. A cet effet l'article 3 des statuts a été mis à jour.

2020X01407SRLB2

Avis

Suivant les PV de l'A.G.E en date du 3/01/2017 & 16/11/2017 enregistrés successivement à la recette des finances de Montplaisir le 13/11/2017 & le 23/11/2017 sous n°17805691 & n°17805905 quittances n°M089255 & n°M091373 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°201757770, en date du 18/12/2017, il a été décidé ce qui suit :

- L'A.G.E approuve la cession de la totalité de la part sociale détenue par Mr. Khaled Sallem qui correspond à 2386 parts à Mr. Mohamed Mehdi Baouendi

- L'A.G.E décide de réduire le capital par absorption de perte qui sera 63000 dinars au lieu de 80000 dinars

- L'A.G.E approuve la démission de Mr Khaled Sallem en tant que gérant

- L'AG.E décide de nommer Mr Mohamed Mehdi Baouendi titulaire de la CIN n°08331916 en tant que gérant de la société et ce pour une période indéterminée.

2020402010SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société «OASIS VOLAILLES»

Société mutuelle de base de services agricoles

Siège social : avenue Salah Eddine el Ayoubi 6011 Gabès

Capital social : 60.000 dt

MF : 1489912/A/P/M/000

Selon décisions du conseil d'Administration en date du 28 septembre 2020 enregistrées à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 30 septembre 2020 sous le n°20705456, quittance n°M042255, et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 6 octobre 2020 sous le n°2017P69060424, il a été décidé :

- L'acceptation de la démission de M. Mohamed Taher Mourou de la direction de la société.

- La nomination de M. Radhouane Ghorrafi en sa qualité de directeur général de la société pendant une durée de 3 ans.

2020X01418SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 5/10/2020 sous le numéro 20203428 quittance n°M069571, Mr Mohsen Khlaylia titulaire de la C.I.N n°03759547 résidant à El Arkoub Jradou Essakia El Kef a cédé à Mr Mohamed Hosni Soltan titulaire de la C.I.N n°02397031 résident à Oued Yabsa Kirch el Ghaba cité Ibn Khaldoun Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à vendre les légumes et fruits sis aux Jardins d'El Menzah 1 Kirch el Ghaba Mnihla.

Toutes éventuelles oppositions doivent parvenir entre les mains du vendeur à son adresse dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le quotidien le 9/10/2020.

2020T00967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de la station Tunis en date du 7/10/2020 enregistrement n°20804900 Quittance n°M043885 publié au quotidien «Echourouk» le 10/10/2020 Mr Salih Almanai a vendu à Mr Sami Dkhil le fonds de commerce sise au 19 rue 10 000 El Wardia 1 - 1009 Tunis, avec tous ces éléments corporels et incorporels d'un montant Global de 50.000.000D consigné chez Maître Adel Lahmadi 3, Rue Hédi Nouira Tuins Jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

2020T00968FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 24 et 28 septembre 2020 enregistré le 30 septembre 2020 à la recette des finances à la Marsa Quittance n°96347 Enregistrement n°20204933) Société Julia Nail représentée par son gérant a cédé à Madame Ghofrane Ben Bouzayen un fonds de commerce situé au 17 boulevard Ali Belahouane rez-de-chaussée, magasin numéro 18, Marsa, Tunis, les oppositions éventuelles doivent être adressées à Ghofrane Ben Bouzaiane Adresse : Résidence Séville 1 appartement B2.1 Ain Zaghouan nord Tunis dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la publication au JORT de la présente vente. Cette vente a été publiée dans deux journaux : Echourouk et le Quotidien le 8/10/2020.

2020T00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/8/2020 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 31/8/2020 sous le n°M061159 reçu n°20202559, Mr Haikel Ben Mohamed Ali Ben Khdhiri Ben Othman domicile au 02 rue el Fadhila cité Cheker Borj Touil Ariana a cédé à Mr Amine Ben Maher Ben Abdessalem Bou Chmila, la totalité du fonds de commerce sis à 128, rue Jaafar Raoued KM6 - 2056 Raoued Ariana.

Cette cession a été publiée au journal «La Presse» du 25 septembre 2020.

Les oppositions pourront être signifiée dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez l'acquéreur Mr Amine Ben Maher Ben Abdessalem Bou Chmila à la route Tunis klm 1 immeuble Ben Jemaa Sfax.

2020T00970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 03 et 04 septembre 2020 enregistré le 30 septembre 2020 à sidi Houssin (M063448-20202618) Mr Hassen Ben Sedik Ben Elmouldi Badrouni titulaire de la Carte d'identité nationale n°09171024 du 29/01/2020 a vendu à Mr Wassim Ben Belgacem Bouhlal, titulaire de la Carte d'identité nationale n°09342812 et du passeport tunisien n°Y528641 en date du 6/4/2018, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des Articles ménagers exploité au local commercial sis à la Rue 42500 n°58 Ezzahrouni Tunis et inscrit au registre national des établissements sous le numéro d'identification unique 1610017M.

Les oppositions doivent être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Khaled Khiari, Avocat à la cour de cassation, titulaire de la Carte d'identité nationale n°05186922 du 29/8/2014, M.F : 747932/L, sis 61 Avenue Habib Bourguiba Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au journal «Assabah» du 10/10/2020 (Page 12).

2020T00975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 28 septembre 2020 enregistré à la recette des finances Yassminet le 29/9/2020 numéro de quittance M035606 et sous le numéro d'enregistrement 20201777, la société Eclair de Transit et de Transport a vendu et cédé à la société 2sTransit au nom de son représentant légal Mme Samiha Sahli, SARL la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 158 route de Mornag Km 7 el Vassminet el Médina el Jedida Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels est destiné pour l'activité du commissionnaire en douane et tous commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien «le Quotidien» le 8/10/2020.

Toutes les oppositions possibles doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT à la société Eclair de Transit et de Transport au nom de son représentant légal Mme Sonia Sahli demeurant à 01 Avenue des Nations Unies Tunis.

2020T00977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 24 septembre 2020 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 30/9/2020 (Reçu n°M063242 enregistrement n°20202600 Monsieur Jamel Ben Hédi Mezrani (C.I.N n°05709843) et Madame Jamila Bent Ramdhane Melah épouse Hédi Mezrani (C.I.N n° 03446992) Domiciliée 16 Rue Ibn Kaym Aljouzia Radés Ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Khawla Bent Habib Chaabani épouse Fehri Hawah (C.I.N n°04726045) domiciliée 20 Rue 4679 Cité Salem Zahrouni Tunis exploité "Produits Alimentaires" sise Rue 4682 n°55 Cité Salem Zahrouni Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur et le vendeur à son Adresse ci-dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien date le 13/10/2020.

2020T00978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances de Carthage le 9/10/2020 sous n°20201600 quittance n°M059951 Mr Moncef Ben Mohamed Othmani CIN n°05429964 a vendu à Mr Belhassen Ben Ahmed Souidene CIN n°04762234 tout le fonds de commerce exploité pour commerce produits alimentaires et pâtisserie sis au n°17 rue Tarek Ben Zied boutique 5 Carthage Yasminette Tunis.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 14/10/2020.

2020T00980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/6/2020 et enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 16/6/2020 sous le n°20201516, quittance n°M043227.

M.Monther Ben Ahmed Ben Guiza titulaire de la CIN n°00524112 a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité Fabrication et Transformation de Zinc (fabrication des plats de la boulangerie) avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à 31 rue Ahmed bayram Tunis, enregistré au Registre National des Entreprises, son Identifiant Unique est 0344630K.

A la société «PLAT METAL (SARL) en la personne de son représentant légal M Bouzidi Foued titulaire de la CIN n°07465583 : enregistré au Registre National Des Entreprises, son Identifiant Unique est 1664988C, son activité principale est la Fabrication des Métaux et la Fabrication des produits traditionnels à partir des métaux 1 situé à son siège social cité Ali Bourguiba cité jardins d'El Menzeh2 Mnihla Ariana.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acquéreur sise au local précédemment cité.

Cet avis est publié dans deux journaux quotidiens : "Alchourouk" et "Le Quotidien" le samedi 10 octobre 2020.

2020T00981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 9/9/2020 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen Tunis le 10/9/2020 sous quittance n°M064462 enregistrement n°20203004 Mme Khaoula Mansouri CIN n° 08716185 a cédé le fonds de commerce d'une école de conduite sis au n°515 rue Ibn Khaldoun cité 2 Mars cité Ettadhamen Ariana à Mme Dhouha Mansouri.

Les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 14/10/2020.

2020T00983FCCC2

Donation des parts sociales

En vertu d'un acte de donation en date du 4/10/2020 rédigé par Maître Emna Kadhem Laamari et Maître Chamseddine Barrouta Mme Souad Ben Khemaies Ben Mohamed Benane a fait donation de toutes ses parts sociales de la Société Mezria La Liberté à ses filles Monia 193 parts, Amel 191 parts, Houda 191 parts et Azza 191 parts avec un don complet et avantage.

Toutes oppositions seront déposées chez Mme Souad Benane sis cité Hédi Nouira Délia 2 appt 5 Borj Louzir Ariana pendant 20 jours de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/10/2020.

2020T00984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 28/9/2020, enregistré à la recette des finances le 5/10/2020 quittance M044689, enregistrement 20703007, Mme Nejla Aouaiti titulaire c.i.n 09153947 a vendu à la société Layali Al Kahira SARL au capital de 170MD identifiant unique 1678915G représentée par son gérant M. Ali Mzoughi titulaire de la c.i.n 00222741 son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé au 7 avenue de Paris (imm. Rayen) Ben Arous 2013 Salon de Thé.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au 7 avenue de Paris (imm. Rayen) Ben Arous 2013 au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

2020R02245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé daté le 5/10/2020 enregistré à la recette des finances de Cité Tadhamen le 6/10/2020 quittance n°069962, enregistrement 20203454, rédigé par Maître Rim Cherni avocate son bureau sis 56 avenue Liberté Tunis Mr Bachir Ben Mohamed Amar titulaire de la carte d'identité nationale n°08831491 délivrée le 24/12/2005 en tant que procurant Mme Fatma Bent Nourri Amar Titulaire de passeport n°Y051850. En vertu d'une procuration privée enregistrée à la recette des finances le 26/8/2020 sous le n°20802743 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce sis à la route Bizerte km 3.5 cité Tadhamen Ariana à Mr Sadok Ben Amor Ayari titulaire de CIN n°07354826 délivrée le 11/8/2007.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse sise Menzel Chaker km 1.5 Sfax 2 dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 13/10/2020.

2020R02247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Namouchi Leila, avocat à la cour de cassation, en date du 29/8/2020 enregistré à la recette des finances cité olympique l'Ariana le 17/9/2020 sous n°20203489, Quittance n°M080185 Mme Garbi Mariem, a vendu la totalité de son fonds de commerce (tout types de commerce) «supérette» avec ses éléments corporels et incorporels, sis à 4 rue Annil - citée al Milaha l'Ariana à Mr Khaled Mlawhia.

Cette vente a été publiée au journal quotidien «Chourouk» le 10/10/2020.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains de vendeur dans le délai de 20 jours prévu par le code de commerce.

2020R02249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances de rue Kairouan Hammam-Lif le 9/10/2020 quittance n°M041325, enregistrement 20201587 Mr Mohamed Iheb Ben Faouzi Hjaij a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente fruits secs sis 43 rue Farhat Hached Hammam-lif 2050 Ben Arous à Mr Aymen Ben Mohamed Abbassi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse sise 18 rue Ibn Khouldoun Hammam-Lif Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/10/2020.

2020R02251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé daté de 5/10/2020 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamon le 6/10/2020 quittance n°M069772 enregistrement n°20203440, Mr Slama Noureddine, adresse : jardins de Menzeh2 ; division 89 Cham Ennassim Mnihla Ariana, titulaire de CIN 05616692 délivrée le 16/4/2013.

Vend à Mr Talbi Ali, adresse rue Eljem n°27 Radés Meliene Ben Arous, titulaire de la CIN 0585445 délivrée le 4/8/2020, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Boulangerie, dans le local sis rue 2061 Avenue de la République Mnihla Ariana comprenant tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être signifiés dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT, à Monsieur Talbi Ali, auprès de son avocat maître Mourad Labidi 30 avenue Bab bnet n°30 Tunis 1006.

Cet acte a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 10 octobre 2020.

2020R02256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 9/10/2020 quittance n°M061591, enregistrement 20203305. Mr. Hichem Ben Hamadi Ben Mabrouk Gharbi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente des produits alimentaires sis à la rue l'Académie militaire Foundek Jdid Grombalia à Mrs Wissem Ben Hmida Ben Salem Ghrairi et Amine Ben Ali Ben Amor Maadani.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains des acheteurs à l'adresse de domicile sis à Foundek Jdid Grombalia dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T sinon, le droit d'opposition se perd.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 14/10/2020.

2020R02257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 17/9/2020 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le

24/9/2020 quittance n°M027869 enregistrement n°200900, Madame Wahida Alwi épouse Lotfi Selmi, cède à Mr Rabah Ben Mouhamed Ben Othmen AImnasri, le fonds de commerce sis rue ESSAADA II Ghardimaou destiné pour le commerce d'alimentations générales et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Maître Sadok Lamine Sediri Avocat à la cour de cassation à son Etude sis à la Rue des Jasmins n°8 Jendouba. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 10/10/2020.

2020R02259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 15/9/2020 quittance sous le numéro 20200695 n°M024537 Monsieur Bounaoura Ali Ben Mokhtar Ben Laroussi titulaire de CIN n°05153910 datée le 30/10/2019 a vendu à Monsieur Jafali Jamel Ben Farhat Ben Ali titulaire de CIN n°07814797 datée le 18/11/2011 la totalité du fonds de commerce affecté Café 1ère Catégorie sis cité el corniche Tabarka.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi wadii sis à 23 rue Hédi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée dans les journaux quotidiens (Alchourouk) et (le Quotidien) le 25/9/2020.

2020R02260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/9/2020 enregistré à la recette des finances d'El manzah 9 le 7/10/2020 sous le n°20203054 quittance n°M065508 la société THE CUP SARL sis au 22 rue Mostafa Abdessalem el Manzah 5, son identifiant unique 1254038F a vendu à la société SWEET SARL sis au 15 rue 7313 el Manzah 9, 1013 Tunis, son identifiant unique 1191678L, le fonds destiné à l'exercice de toute activité commerciale avec ses éléments incorporels sis au n°22 rue Mostafa Abdessalem el Manzah 5 Ariana moyennant six cent mille dinars (600.000,000D).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis à Centre urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal Essabeh du 9/10/2020.

2020R02261FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 10/9/2020, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Kaouther Manaii et le Maître Sihem Dkhil, enregistré en date du 18/9/2020 à la recette des finances de Hammam Sousse Quittance n°M067547, Mr Saief Eddine Ben Salem Ben Frej Bourkhris, titulaire de la CIN n°05545335 a cédé en tant que don à sa femme Mme Aziza Bent Kamel Ben Othmen Abdallah, titulaire de la CIN n°006941601, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Boulangerie et pâtisserie (MF: 1312182P) sise au local n°M6 route de Tunis km 136 Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

2020S01067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/9/2020 établi par Maître Debbabi Amara Avocat, Monastir. enregistré à Sayada le 02/10/2020 sous n°20200557 Mr Abdelhalim Ben Sadok Jguirim ; commerçant; demeurant à la Rue Ali Slimen n°38 Sayada, CIN n°04113699, et Mr Waal Ben Mohamed Salah Marzouk CIN n°06858772, demeurant à la Rue Ibn Khaldoun Sayada, ont vendu à la Société Jguirim Marzouk Pièce-auto Sarl ;siège social à la Rue Ibn Khaldoun Sayada ; identifiant unique 1667507 J, la totalité du Fonds de commerce, représentant un magasin de commerce de pièces de rechange automobiles situé au complexe commercial Marzouk à Sayada.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Debbabi Amara, Avocat résidence Habiba Rue d'Alger, Monastir. Cette annonce a été publiée au Journal «Chourouk» du 9 octobre 2020.

2020S01070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de M'saken le 8/10/2020 sous le n°20202484 quittance n°73704 la société «CONCORD COMPAGNY» représentée par son gérant et enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0972722K a vendu à Mr Achraf Ben Mostafa DEBBECH CIN 08175710 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à M'saken route de Monastir et destiné au commerce général avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront recevables entre les mains du rédacteur de l'acte de vente maître Boukadida Ilyess.

Avocat à la cour de cassation, Rue Docteur Calmette Sousse matricule fiscal 454964S.

Cette annonce a été publiée au journal Echououk du 10/10/2020.

2020S01079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 9/10/2020 à la municipalité de Lamta et enregistré le 9/10/2020 sous le numéro 20200964 numéro de quittance M022609, Mejid Ben Fraj a vendu à Wasim Alhousi. La totalité du fonds de commerce café à l'avenue Albiaa Ksibet Elmediouni. Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur, dans un délai de 20 jours légal à l'adresse rue Mohamed Karkar Ksibet Elmadiouni. Cet avis a été publie au journal "Echourouk".

2020S01081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 7/10/2020 Quittance n°74635, sous le n°20204561 Société de vente de Nouveaux pièces de rechanges a vendu à la Société CHTOUROU ET ABDELMOULA PIECE AUTO CAPA tout le fonds de commerce de la Société de vente de Nouvelles pièces de rechange sise à 108 Rue Farhat Hached Sfax. Les oppositions devront être faites dans le délai de 20 jours chez l'acheteur à la Société précédente. Cette annonce a été publiée au journal Le Temps du 10/10/2020.

2020X01406FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 8/9/2020 et enregistré le 30/9/2020 sous le numéro 20201632 quittance n°M039278.

Issa Ben Mohamed Ben Sassi Kharrat, titulaire d'une carte d'identité nationale 08157947, résident à la route Sidi Mansour km 8, Sfax, à Aida Kharrat, titulaire de la carte d'identité nationale 05377224, émise le 14/12/2004 vend un fonds de commerce pour l'activité de «jardin d'enfant» exploité au local situé à route Lafrane km 5.5, Sfax.

Et dont publication parue aux quotidiens "Alchourouk et Le Quotidien" sous référence N° IP 420/982 du 9/10/2020.

2020X01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 28/8/2020, enregistré à la recette des finances de Midoun le 4/9/2020 quittance n°M042216, enregistrement n°20202288. Walid Ziri a vendu à Basma Rojbi, les deux domiciliés à El May Djerba, le fonds de commerce sis à El May Djerba destiné à la vente des produits alimentaires. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 7/10/2020 au journal quotidien Echourouk.

2020X01420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 28/8/2020, enregistré à la recette des finances de Midoun le 02/9/2020, quittance n°M041610, enregistrement n°20202244, Monjia Elhaj a vendu à Basma Rojbi, les deux domiciliées à El May Djerba, le fonds de commerce sis à El May Djerba destiné à l'exercice d'activité de boulangerie. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 7/10/2020 au journal quotidien Echourouk.

2020X01421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gafsa le 22/9/2020 Quittance n°M024836, enregistré sous le n°205203851 Mme Najet Salem titulaire de la CIN n°06248997 a cédé le fonds de commerce sis en face du lycée Houcine Bouzaine Gafsa avec tous ces éléments corporels et incorporels (commerce d'objets de décor) à Mohammed Mortadha Fakhet.

Toutes les oppositions devraient être adressées à la boutique sise en face du lycée Houcine Bouzaiene Gafsa dans les 20 jours qui suivent la date de publication de cette annonce au JORT. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 01/10/2020.

2020X01422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16 septembre 2020 enregistré à la recette des finances El Menzah 9, Tunis le 29/9/2020 Q.64525 E 20202925, la Société Commerciale de Prêt à Porter, SARL, élisant domicile à l'espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, représentée à l'effet des présentes par son gérant Monsieur Mohamed Makni (Id. Unique : 0326451G) a vendu à Monsieur Ali Mejri, titulaire de la CIN n°00048699) élisant domicile au 19, Rue Hédi Saidi, Ezahra Ben Arous, déclarant agir pour le compte de la Société «Eddou Gestion et Services», SARL, en cours de formation, dont le siège sera à la Boutique n°1.24 situé au rez-de-chaussée du centre commercial «ESPACE MAKNI» sis à l'Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9 - Tunis, : les fonds de commerce exploités dans les trois locaux situés au rez-de-chaussée du centre commercial «ESPACE MAKNI» sis à l'Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, portant les n°1.24, n°1,25 et n°1.27, à usage de commerce de prêt à porter, Café Restaurant, avec les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et à l'exclusion des éléments corporels et du nom commercial.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel Ben Cheikh Larbi, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 7/10/2020.

2020402085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/8/2020 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 17/9/2020 quittance n°M069654.

Mr Mabrouk Ben Jilani Khelifa titulaire de CIN n°03444732, a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la route de Dejerba Kasar Aweled Said Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Mokthar Ben Abdallah Ben Mohamed Ganaya titulaire de CIN n°057959224 demeurant route de Dejerba Kasar Aweled Said à Zarzis. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur

à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 25/9/2020.

2020402086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/7/2020 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 25/8/2020 quittance n°M062879.

Mr Habib Ben Houcine Ben Ali Ghdiri titulaire de CIN n°03515880, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un kiosque de vente des fruits secs sis avenue Farhat Hachad Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Saber Ben Ezedinne Ben Houcine Elghdiri titulaire de CIN n°06564000 demeurant avenue Farhat Hachad à Zarzis.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 4/9/2020.

2020402087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 8/10/2020 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 9/10/2020 quittance n°M050986 enregistrement n°20202045, Mr Adel et Hatem Mansouri ont vendu à M. Raed Mansouri CIN n°12656551 le fonds de commerce d'un restaurant de deux étages avec tous ses éléments matériels et moraux situé à l'Avenue Béchir Sfar n°18 Bis Tunis.

Les oppositions doivent parvenir auprès de l'acheteur à l'Avenue Béchir Sfar n°18 Bis Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 13/10/2020.

2020402093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances cité Administrative Ariana sous le n°20203857 quittance n°M085594 en date du 6-10-2020, Mr Nizar Sehli en sa qualité de représentant légal de la Sté SOTUC MF 1085430/S vend et cède à Mr Mohamed Karim Ben Sedrine le fonds de commerce sis à 17 rue Med Ali Ariana centre ville qui constitue un local conçu pour toutes activités commerciales.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Maître Lamia Boukhris avocate à son cabinet sis à 34 Avenue Carthage Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au JORT.

La vente a été publiée aux journaux Echourouk du 9-10-2020 et le quotidien du 9-10-2020.

2020402097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 2/10/2020 quit. n°20202302, enregistrement n°046117, Sté Faouzi Ben Tili a vendu à la Sté 2M B H 3 le fonds de commerce sis au 23 Rue Abderrahmane Mami Borj Louzir Ariana dont l'objet est Quincaillerie.

Toute opposition sera acceptée entre les mains de l'acheteur, dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux quotidiens La Presse et Essahafa du 13/10/2020.

2020402098FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 28/9/2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 28/9/2020 reçu numéro : 95828 enregistrement numéro 2034877, Mr Walid Kabadou a loué le fonds de commerce (gérance libre) avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au 13 rue des Jasmins cité Khalil la Marsa Tunis, à Mr Kais Rihani pour exercé l'alimentation générale.

Les oppositions seront adressées chez maître Raoudha Gharbi et ce dans les 20 jours qui suivent la publication de la location au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020T00971FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location, enregistré à la recette des finances de Marsa sous le n°2030499, quittance n°96882 le 01 octobre 2020. Bilel Moussa Merni a loué à la société Ze Kaskrut 1342523 G la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant vide, sis à 01 Rue du Imrou Alkais-La Marsa.

Ce contrat est conçu pour une durée de trois ans renouvelables le 01/10/2020 au 30/9/2023.

2020T00972FCCC3

Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte SSP de résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce en date du 31/7/2020, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 9/10/2020 sous n°20301600 Quittance n°M007774, suite à la décision de Mr Nidhal Bakkar, titulaire de la CIN n°09305839 et Mme Norhène Ibn Ali, titulaire de la CIN n°08434057, ont décidé d'un commun accord, la résiliation du contrat de location du fonds de commerce en date du 24/5/2019 objet du contrat enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 11/6/2019 sous n°19301113 Quittance n°043177 du local sis au Croisement de Route de M'Saken et Cité Erriadh Sousse. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01071FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 6/10/2020 enregistré à la recette des finances le 6/10/2020 quittance n°M042906 enregistrement n°20303038 dont un extrait a été inséré aux quotidiens Essabeh et Le Temps en date du 8/10/2020 Monsieur Mhamed Ben Ameur a loué à Monsieur Montasser Massoudi tout le fonds de commerce de la boulangerie exploité dans le local de Madame Naoufel Malek sis à la route d'Elmatar km2 Sfax pour une durée de quinze ans à partir du 01/11/2020 jusqu'à 31/10/2035.

2020X01408FCCC3

Société "LA BRIOCHE FINE"

S.A.R.L au capital social de 1.000 D

Siège social : 45 Rue Taieb Mhiri, Ariana, 2080

Matricule fiscal n° : 1684629R/N/M/000

En vertu de l'acte sous-seing privé en date du 27 Août 2020 et l'acte sous seing privé explicatif en date du 7 septembre 2020 enregistrés à la recette des finances cité administrative en date du 18 septembre 2020, sous les numéros M080460 et M080465, il a été loué le fonds de commerce sis au 45 Bis, avenue Taieb Mhiri à la société LA BRIOCHE FINE, SARL ayant l'identification unique n°1684629R.

Les objections sont acceptées à l'adresse de la location.

La publication a été faite aux journaux Al-Shorouk et le Quotidien en date du 9/10/2020.

2020402089FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Horizon Sportif de Bizerte

Adresse : 93, rue Ibn Khaldoun Bizerte

But : Formation et encadrement des jeunes et les promouvoir au plus haut niveau moral et athlétique.

Comité directeur constitutif : Ines Erij Mida, Mounira Golsom, Lotfi Said, Sleheddine Bejaoui, Insaf Arfaoui, Sihem Ouertani, Khouloud Ghazel.

2020T00982APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association «Karim» des anciens du lycée secondaire mixte de Soliman.

Adresse :

01, Rue Al Imem Ebnou Arafa, Soliman - 8020.

Objectifs :

1- Renforcer les liens de fraternité entre les anciens du lycée secondaire mixte,

2- Participer à la sauvegarde de la mémoire du lycée,

3- La participation à l'entretien du lycée en tissant le lien avec les institutions,

4- Participer à la protection et l'accompagnement social des anciens ainsi que les acteurs actuels du lycée,

5- Programmation d'activités culturelles.

Les Membres de l'Association :

Ahmed Hajji : Président

Lamia El Mosrati : Vice-présidente

Driss Ben Mna : Secrétaire Général

Naziha Hedhili : Secrétaire Générale adjointe

Ezzeddine Ben Hmida : Trésorier

Saida Gasmi : Assistante - Trésorière.

2020R02248APSF1

Constitution d'une association

Nom : Club de football kalaa khasba

Siège social : Municipalité Kalaa Khasba

Objectifs :

Former les jeunes de la région et les encadrer.

Membres :

- Président : Feysal Ganzoui
- Vice Président : Anas Semari
- Secrétaire général : Tijani Mhamdi
- Trésorier : Fathi Mraihi.

2020R02253APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association internationale pour la coopération et le développement.

Siège social : 8 Avenue Mohamed 5 - 1000 Tunis.

Objectifs :

Soutenir les efforts de l'état en matière d'orientation et de sensibilisation positive dans le domaine social et culturel.

Contribuer à élargir les partenariats et à établir des réseaux efficaces avec diverses institutions de travail social et la société civile.

Relier les relations avec les organisations, associations et institutions qui ont les mêmes objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Président : Abd Arahmen Oueld el Haj

La secrétaire générale : Nadia Mezgouni

Trésorier : Nidhal Zaraii

Membre : Amal Al-Najjar.

2020R02255APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association caritative Bab Al-Rahma à Bani Khallad

Son emplacement : Route Zawiyat Al Jadidi, Bani Khallad Nabeul

L'objectif : une fois de plus, dans le travail caritatif, aider les personnes vulnérables et nécessiteuses Assistance à l'effort national et les secourir en cas de catastrophe

Membres :

Présidente : Manal Al-Halawani

Trésorière : Leila Berrima

Secrétaire générale : Hajar Al-Qasimi.

2020R02262APSF1

Avis

Stand Up for Sousse est une association caritative située à rue El Arbi Zarrouk Kalaa Soghra Sousse dont l'objectif est d'aider les indigents et de développer la société intellectuellement. Composée d'une présidente Jedidi Amina, une secrétaire générale Chatbri Ansar et une trésorière El Fekih Marwa. Dépôt reçu le 31 janvier 2020, numéro RR 239111379 TN.

2020S01076APSF1

Constitution d'un syndic de propriétaires

En vertu du PV de l'assemblée générale constituante datée du 6/01/2019, déposé à la municipalité de Sfax le 29/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Gremda sous le numéro 20800994, Quittance M041402, il a été constitué le syndic des propriétaires de la Résidence «Olivine» sise à la Route Kaïed Mhammed Km3 Rue Taher Smaoui Sfax et ont été élus Mr. Elmehdi Messaad comme président et Mr. Ahmed Mezghani et Mr. Wassim Feki comme membres.

2020X01402APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association nationale des compétences pour l'égalisation du développement et la promotion sociale.

Local : Route de l'Aéroport km 4, quartier Nassim, Sfax n°26

But : Participer à la soumission de propositions face aux enjeux de développement local et régional.

Reçu n°13669 : Le mercredi 12 août de l'an deux mille vingt, à dix heures et 30 minutes du matin.

Comité :

Noura Hamdouni : Présidente de l'association

Rami Ben Jouira : le secrétaire général

Haïfa Ben Jouira : Trésorière.

2020X01415APSF1

Constitution d'une association de scoutisme

Nom de l'association : Association des Scouts Marins

Date d'établissement : 8/3/2020

Sujet de l'association : Une association de jeunes scouts à caractère éducatif volontaire.

L'association vise à contribuer au développement des capacités des jeunes et des jeunes des deux sexes à pratiquer une citoyenneté effective et à soutenir leur esprit de bénévolat.

Siège social : Av. Sabra Imm. Mabrouka Sfax

PV n°11448 du 17/3/2020

Membres :

Président : Chtourou Mongi

Secrétaire général : Njeh Ali

Trésorier : Trigui Ali.

2020X01416APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Sporting Zarzis.

Siège : Avenue Mohammed V, Immeuble Ben Jeddi, Zarzis.

Président : Mondher Hnid,

Membres : Abdeslam Mosbah, Jed Mednini, Jobran Khnissi.

Objectifs : - former, encadrer et encourager les jeunes et le développement de leurs capacités physiques et techniques et les élever aux plus hauts niveaux du sport et de l'éthique.

- L'obligation de participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de la fédération tunisienne à laquelle elle est affiliée.

- Reçu n°3911 du 7/10/2020.

2020X01417APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive féminine d'Elguettar

Siège de l'association : Cité Orbata Elguettar 2180 - Gafsa

Les objectifs : Former et encadrer les filles dans le domaine de sport

N°ordre : le 30 septembre (08/2020)

Comité administratif :

La Présidente : Arroum Salwa

Vice-président : Gargoubi Nacer

Trésorier : Sgaiher Abidi

Secrétaire général : Slim Ali

Les membres : 2 membres.

2020X01419APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une association sportive numéro 3884 par la commissaire régionale pour la Jeunesse et des sports de Médenine le 6/10/2020 une association de nature sportive a été constituée :

Nom de l'association : ETOILES SPORTIFS DE MEDENINE

Adresse : route de Gabès Médenine nord Médenine

- Formation et encadrement des jeunes

- Améliorer le niveau sportif déontologique dans la région

- Développer l'esprit de citoyenneté et le respect de la loi sportive chez les jeunes

Président : Mounir Gharsallah

Vice Présidente : Imen Jaballah

Secrétaire général : Mamdouh Belhaiza

Trésorier : Choukri Laamari.

2020X01423APSF1

Constitution d'un syndic

Suite au PV de l'assemblée générale de copropriétaire de la Résidence DARI avenue el fel jardin d'el Menzah2 El Mnihia Ariane du 7 avril 2019 enregistré à la recette des finances à Tunis S/N : 198/898 quittance n°M042757 en date du 26 avril 2019 le syndic provisoire a quitter et élection d'un nouveau bureau comme suit : Ouni Nabil président - Mohamed Khalil Zoghlami vice président - Ben Amara Sadok trésorier - Walid Khaznaji vice trésorier.

2020402096APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Mise à jour

Il a été mis à jour des membres dirigeants du syndicat des agents et cadres des douanes

Nom : Syndicat des Agents des douanes Tunisienne S.A.D.T.

Siège social : Résidence Erriadh. Bloc f1-1 Al Mourouj 5.

Objectif :

- Défense des droits et des intérêts moraux et matériels des agents des douanes.

- Amélioration de condition de travail.

- La participation dans le cadre de Modernisation de la Douane Tunisienne.

Membres :

- Hatem Hlell : président du bureau exécutif et du syndicat

- Najib Hidri : secrétaire général

- Said Kaouach : vice président

- Badii Zaibi : Trésorier

- Sabri Maaroufi : membre

- Toumi Sellimi : membre.

- Khoubeib Akrmi : membre.

- Mohamed Laabidi : membre.

- Riadh Dhay : membre

- Mohamed Mannai : membre.

2020R02250APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Mustapha Ben Khlifa Bouzayeni, CIN 05978838 commerçant demeurant à la route Meknessi Rgueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "siwar" objet de TF n°34442 Sidi Bouzid sis à Imedet Gouleb délégation Rgueb d'une contenance de 40300m² consistant en un terrain agricole contenant des traces d'arbres qui ont été arrachées délimité du coté sud par la parcelle n°35, du coté nord par une piste entre le terrain saisi et la parcelle n°52, du coté est par une piste qui la sépare de la parcelle n°378, du coté ouest la parcelle n°54 contenant une chambre fondée sur une partie d'une superficie couverte de 12.71 m² et un sondage non exploitable et un puits.

Mise à prix : (50.742.000) après la réduction de prix 40%.

La date et lieu de la vente : le 24/11/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01344VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Abdelhamid Ben Klifa Bouzaieni, commerçant, CIN 04320725 demeurant à la route Meknessi km 1.5 Rgueub Sidi Bouzid.

2/ Mostfa Ben Khlifa Bouzaieni, commerçant, CIN 05798838 demeurant à la route Meknessi km 1.5 Rgueub Sidi Bouzid.

3/ Mohammed Taher Ben Khlifa Bouzaieni, employer, demeurant à Radaa Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 2500/39171 dans l'immeuble dénommé "elhana 100" objet du TF n°5171 Sidi Bouzid sis à la délégation de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid dont 833.5 parts appartenant à Abdelhamid Bouzaieni, 833.5 parts appartenant à Mohamed Taher Bouzaieni et 833 parts appartenant à Moustapha Bouzaieni consistant en un terrain nu d'une contenance de 2500m² qui représente une partie de la parcelle n°3 d'une contenance totale de 39171 m² sis à la délégation de Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid au sein du plan d'aménagement de la municipalité de Regueb à usage d'habitation délimité du coté sud par la parcelle n°116, du coté est par la parcelle n°120 et du coté nord par un terrain appartenant à la municipalité de Regueb dans un coté et d'un autre coté les parcelles n°119 et 1 municipalité de Regueb et le reste par la parcelle n°119 et 1 et du coté ouest par une cité.

Mise à prix : (105.000.000) après la réduction de prix de 40%

La date et lieu de la vente : le 24/11/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01396VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : Dammak Abdelkader, titulaire de la CIN 08271948, commerçant alimentaire en gros à la route de Gabès km3 cité Habib Sfax, demeurant auparavant à la route Menzel Chaker km3 impasse Kammoun et actuellement à la route de l'Aéroport km2 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain nu, de forme rectangulaire, d'une superficie approximative de 1176m², situé à Sfax sur la route Al-Ain, km 10, à environ, 700 mètres à l'ouest de la

route susmentionnée, à proximité de la ceinture reliant les 2 routes Menzel Chaker et Al-Ain. Le terrain qui est inclus au plan cadastral zone «Khassanet, lettre G», mesure à partir du coté sud Est vers l'ouest 25.68 m puis la direction s'inverse vers le nord en longueur de 49.41 m puis vers l'Est avec une légère déviation au sud de 25.97 m puis vers le sud, où elle rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé avec une longueur de 41,36 m.

La propriété saisie est limitée de l'Est par Mokded Affes, de l'ouest par une entrée privée de Boujelben, du sud par une impasse et du nord par Afifa Jarraya.

La mise à prix : 68.400.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 18/11/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2020X01403VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet de Maître Ayedi Abdelfettah

Avocat 2 avenue Léopold Senghor - Sfax

Partie poursuivante : Jamil Bellaaj expert en tant que propriétaire à l'indivise de l'immeuble objet de la vente, domicile élu Cabinet de Maître Ayedi Abdelfettah.

Partie saisie : Mansour Ben Mahmoud Ben Abdelaziz Amara architecte en tant que propriétaire à l'indivise de l'immeuble objet de la vente, demeurant dans son bureau situé à complexe Manar bloc A quatrième étage Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : Tout l'immeuble objet du titre foncier n°123003 Sfax nommé «Al wifak» situé à la route Sidi Mansour Km 10 Sfax. L'immeuble consiste en un terrain de superficie 645 mètres constitué de la partie n°443 du plan n°69256 Sfax.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi 23/11/2020 à partir du 9 heures du matin.

Mise à prix : 148.350.000D.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax ou déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2020X01409VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0718704N, dont le siège social est à la route Mahdia km 25 Aamra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Wided Bent Salah Ben Mohamed Ktat épouse Mourad Ben Amor, titulaire de la CIN n°05310301, demeurant à 27 rue 20 Mars Boumhel Elbassatine gouvernorat Ben Arous.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La Totalité des parts à l'indivision au nombre de (309,5) parts de la division de tous (619), qui sont à la propriété de Wided Berit Salah Ben Mohamed Ktat épouse Mourad Ben Amor au titre foncier n°11496 Ben Arous nommé «Ben Amor» situé à Boumhel sur la bordure d'une rue et exactement à rue Mustafa Agha n°11 cité Ons Boumhel Bassatine Ben Arous. La superficie totale du titre foncier n°11496 Ben Arous égal à 619 m², les parts de Wided Bent Salah Ben Mohamed Ketat épouse Mourad Ben Amor se manifeste à un local d'habitation constitué par un étage au sous-sol et un étage au rez-de-chaussée et un étage haut premier, situé à la rue Mustafa Agha n°11 cité Elons Boumhel Bassatine Ben Arous, la superficie du terrain est 309.5 m², la superficie bâtie de l'étage du sous-sol est 120 m², la superficie bâtie de l'étage su sous-sol est- 120m², la superficie bâtie de l'étage au rez-de-chaussée est 130 m², la superficie bâtie de l'étage haut premier 130 m². Pour l'étage au rez-de-chaussée, il est constitué d'un salon, couloir, 3 chambres, cuisine : et une salle de bain, il a une porte indépendante du reste de l'immeuble qui amène à un escalier descendant à un profondeur de 1.90 m amenant à une cour non couverte ouvrant sur elle la porte principale du local. Le local est équipé par l'électricité, l'eau potable, son sol en carrelage normal et ses murs en brique et béton, et son toit en dalle, son état général est normal. Pour l'étage au rez-de-chaussée, après la porte en fer large il existe l'espace avant découvert qu'a un sol en ciment, après il existe l'escalier qui amené à la véranda, et après, la porte principale d'entrer, le hall et la salle de réception et à manger, le séjour, la cuisine qu'a côté le séchoir couvert. la toilette et la douche, et un escalier intérieur qui amène à l'étage en haut premier. Pour le premier étage en haut il est constitué d'un hall, une chambre de parent, et un bureau, et une douche, et une salle de bain privé, et un dressing et 2 chambres à couché chacune à un balcon et une autre salle de bain, et un escalier qui amené au toit. L'état général de l'immeuble bien, le toit en dalle ou il est fixé des lampes d'éclairage, le sol en parterre, les murs en brique et l'escalier en marbre, il est équipé par l'eau potable, l'électricité et la climatisation centrale.

Mise à prix :

Cinq cent soixante-deux mille et quatre cent cinquante-neuf dinars et 875 millimes (562.459.875D) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous, le dix-neuf novembre deux milles vingt (19/11/2020) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Ben Arous ou il est déposé le cahier des charges.

2020X01412VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de l'immeuble ci-après indiqué, saisie auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, registre de commerce B1878819996 demeurant à Tunis.

B- La partie saisie : Société Aldawi pour les études et les formations registre de commerce B17104712009 demeurant à Gafsa.

2- L'avocat poursuivant : Maître Yousef Bouslah avocat au prêt de la cours d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : un bien immobilier d'un terrain blanc propice à la construction situé à Douali Gafsa de surface 296 m² et inclus un magasin arrière près de l'administration régionale des équipements.

4- Le prix de surenchère de tout le terrain selon l'expertise judiciaire effectué par l'expert Mourad Laabidi selon l'autorisation n°33428 de la date 6-02-2020 de montant 95640.000 dt

5- Date de l'audience le lundi 9-11-2020 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle d'audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : la visite est autorisé tous les jours.

2020X01413VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de l'immeuble ci-après indiqué, saisie auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Banque Internationale Arabe de Tunisie registre de commerce B1878819996 demeurant à Tunis

B- La partie saisie : Mouheddine Ben Lazher Dhawi demeurant à Gafsa

2- L'avocat poursuivant Maître Yousef Bouslah avocat auprès de la cours d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : toute la moitié indivise commune de la propriété située à Gafsa représente une, villa résidentielle de la surface de 450 m² composée de quatre chambre et salle de bain et toilette et cuisine et garage avec escalier jusqu'à un cave avec une partie de terrain blanc équipé d'eau et d'électricité

4- Le prix de surenchère de toute la moitié indivise selon l'expertise judiciaire effectué par l'expert Hafedh Chortani selon l'autorisation n°33025 de la date 27-12-2019 de montant 212.070.000 dt

5- Date de l'audience le lundi 9-11-2020 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ére instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle de audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : la visite est autorisé tous les jours.

2020X01414VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé à l'enchère publique

Maître Rafika Kamoun

Avocat à la cour d'appel

Avenue de la République Téboursouk

Tel : 78.467.622

Le poursuivant : Monsieur Ali Ben Salah Ben Belgacem Jouini titulaire de la carte d'identité nationale n°02123006 délivrée le 23/8/2009, demeurant Cité Ennassim 4 Téboursouk gouvernorat de Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Rafika Kamoun, Avocat à la cour d'appel Avenue de la République Téboursouk, gouvernorat de Béja.

Le saisi : Monsieur Mongi Manai, titulaire de la carte d'identité nationale n°02243302 délivrée le 20/6/2005, demeurant à Khalled Téboursouk, gouvernorat de Béja.

L'immeuble mis à l'enchère : l'immeuble est une maison traditionnelle sise à Khalled délégation de Téboursouk, gouvernorat de Béja, composée de deux chambres connexes une cuisine, des toilettes et un espace externe établie selon un mode relativement contemporain ayant une superficie de 385 mètres carrés avec un aspect rural reliée à la route de Khalled par plusieurs routes agricoles.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication sera effectuée le jeudi 5 novembre 2020 à partir de 9 h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Béja.

Constat et visite de l'immeuble : L'immeuble peut être visité toutes les heures du jour sans conditions et pour prendre communication il est possible de contacter l'étude de l'avocat poursuivant Maître Rafika Kamoun ou contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Béja.

Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture de l'immeuble saisi est arrêté par l'expert Monsieur Ridha Mbazia à trente et un mille cinq cent dinars (31.500.000 d).

Note :

Pour participer à l'enchère il est obligatoire de désigner un avocat et consigner le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignes ou déposer

un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable bien que les étrangers n'ont pas le droit de participer aux enchères qu'après l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2020402078VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu d'un règlement judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance Tunis en date du 5/3/2020, Maître Olfa Ben Sassi est nommée administrateur judiciaire en faveur de Mr Mohamed Mdimegh (alem elkitab) et Mme Amira Diizi est nommée Juge Contrôleur.

N° Tel : 26 224 860 - 22 513 137

2020T00974VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°621 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Tarek Fourati déposés à la caisse des dépôts et consignations le 3/6/2019 quittance n°M027195.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2020X01394VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT

DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

S.A. au capital de 220.050,000 Dinars

Siège social : Boulevard 9 Avril 1938 Jendouba

R.C : N°B156751997

M.F : 007458 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Jendouba sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire mardi le 10/11/2020 à 10H du matin au siège de la Direction Générale de la Société à Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019,

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019;

4- Approbation s'il y a lieu des dits rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2019;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019;

7- Nomination des deux (02) administrateurs représentants les actionnaires privés.

8- Approbation du jeton de présence de l'exercice 2019 ;

9- Questions diverses.

2020R02243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2020

RAFFINERIE AFRICAINE

Les actionnaires de la société RAFFINERIE AFRICAINE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 6 novembre 2020 à 11h au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2019.

4. Quitus pour le conseil d'administration.

5. Attribution de jetons de présence.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 et des résultats reportés.

7. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC.

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022

9. Questions diverses.

10. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020R02246SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 44 047 290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

Identifiant unique : 0003242F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 30 novembre 2020 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) La vente du terrain objet du titre foncier numéro 27061 d'une superficie totale de 4821 mètres carrés, situé à proximité de la route principale numéro 1 (GP1) Gabès

2) Changement du mode de gouvernance de la société par la séparation des fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général.

3) Clarification de certaines dispositions des articles n°03, 18 et 23, et mise en conformité des certaines dispositions des articles n°01, 15, 18, 19 , 20, 21, 23, 25 et 26 du statut de la société avec le code des sociétés commerciales tel que modifié par la n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et au décret gouvernemental n°314 du 19 mai 2020 fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation.

4) Pouvoirs en vue de formalités.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis à Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2020R02252SANB3

SOCIETE GLOBAL RECOUVREMENT SA

Au capital de 450 000 Dinars

Siège social : 133 Rue Om Laarayes Z.I Mégrine

RC : B2457212010

MF : 1141975QPM

Messieurs les actionnaires de la société GLOBAL RECOUVREMENT, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 5 décembre 2020 à 12 h à l'Avenue Majida Boulila Immeuble Baya, Appartement 73, 7ème Etage Sfax, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jours suivant :

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

- Approbation du rapport d'activité 2019

- Approbation de conventions réglementées

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs et au président directeur général

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés au siège social de la société dans les délais légaux.

2020R02254SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

5 novembre 2020

SANOFI-AVENTIS PHARMA TUNISIE.SA

Société anonyme

Au capital de 6.820.000 Dinars

Siège social : 34, Avenue de Paris - 2033 Mégrine Ben Arous - Tunisie

Immatriculée au RNE sous l'identifiant unique n° 0719175P

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du conseil de la société «SANOFI-AVENTIS PHARMA TUNISIE.SA» de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège de la société jeudi 05 novembre 2020 à 9h heures.

L'ordre du jour l'assemblée générale ordinaire Annuelle est fixé comme suit :

1. Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

2. Lecture et approbation du Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019

3. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions et opérations nouvellement conclues au sens de l'article 200 CSC

4. Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

5. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019

6. Approbation des engagements envers les dirigeants

7. Renouvellement des mandats des administrateurs

8. Quitus aux administrateurs

9. Jeton de présence

10. Pouvoir - Délégation

11. Allocation d'une subvention au comité d'entreprise «CE»

12. Approbation de la reprise totale des créances douteuses

13. Pouvoirs pour les formalités.

En cas d'empêchement, vous pourriez vous faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir, à remettre à votre mandataire et l'adresser au siège dûment complété, revêtu de votre signature précédé de la mention manuscrite «Bon pour Pouvoir».

Par ailleurs, et conformément à la législation en vigueur, nous mettons à votre disposition les documents requis par la loi, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

2020R02263SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

5 novembre 2020

WINTHROP PHARMA TUNISIE.SA

Société anonyme

Au capital de 17.031.500,000 Dinars

Siège social : 34, Avenue de Paris - 2033 Mégrine Ben Arous - Tunisie

Immatriculée au RNE sous l'identifiant unique n°0296179R

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du conseil de la société «WINTHROP PHARMA TUNISIE.SA» de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège de la société jeudi 5 novembre 2020 à 10h heures.

L'ordre du jour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est fixé comme suit :

1. Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

2. Lecture et approbation du Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019

3. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions et opérations nouvellement conclues au sens de l'article 200 CSC

4. Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

5. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019

6. Approbation des engagements envers les dirigeants

7. Renouvellement des mandats des administrateurs

8. Quitus aux administrateurs

9. Jeton de présence

10. Pouvoir - Délégation

11. Allocation d'une subvention au comité d'entreprise «CE»

12. Approbation de la reprise totale des créances douteuses

13. Pouvoirs pour les formalités.

En cas d'empêchement, vous pourriez vous faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir, à remettre à votre mandataire et l'adresser au siège dûment complété, revêtu de votre signature précédé de la mention manuscrite «Bon pour Pouvoir»,

Par ailleurs, et conformément à la législation en vigueur, nous mettons à votre disposition les documents requis par la loi, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

2020R02264SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4/11/2020

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

S.A. au capital de 1.960.000 DT

Siège social : Avenue des Nations-Unis - 8050 Hammamet

Identifiant Unique : 385231Z

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 Novembre 2020 à 15 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

2) Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3) Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2019,

4) Approbation des conventions réglementées;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019 et

6) Quitus aux administrateurs au titre de 2019 ;

7) Approbation d'une mission d'apurement des comptes comptables.

Les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2020R02266SANB3

Convocation

SOCIETE TUNIFRIES

SA au capital de 6 520 000 Dinars

Identifiant Unique 1583938 R

Siège social : Zone Industrielle Djebel Ouest, 1123 - Zaghouan

Les actionnaires de la Société TUNIFRIES, sont convoqués le jeudi 29 octobre 2020 à 10 heures au siège de la société sise à la Zone industrielle Djebel Ouest, en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2018 et 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial de commissaire aux comptes sur les exercices 2018 et 2019.

3. Examen et approbation des rapports de Conseil d'Administration et des états financiers arrêtes à clôture des exercices 2018 et 2019.

4. Approbation des opérations visées par l'article 200 et suivants et 475 de code des sociétés commerciales et portées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats des exercices 2018 et 2019.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2018 et 2019.

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

8. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019.

9. Pouvoir pour formalité.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société avant la date de l'assemblée.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à ladite assemblée.

2020R02268SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE SA

Au capital de 15.098.120 dinars

Marina Cap Monastir

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 3 novembre 2020 à 11 heures au siège social sis à la Marina Cap Monastir, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2019

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Approbation des états financiers clos au 31/12/2019

- Approbation des opérations et conventions régies par l'articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2019

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2019

- Pouvoir à donner.

2020S01075SANB3

«SOCIETE NUMERIKA»

Société anonyme

Au capital de 700 000 dinars

Identifiant Unique : 1139264T

Siège social : Rue Ibn El Baithem 1er étage Appartement 6&7 - 5150 Mahdia

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Numerika.SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 novembre 2020 à 10h du matin au siège de la société sis à la Rue Ibn El Haithem 1er étage Appartement 6&7 - 5150 Mahdia et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire exercices 2016 et 2017 ;

2. Lecture des états financiers et du rapport de gestion pour les exercices 2016 et 2017 ainsi que des rapports du commissaire aux comptes pour les mêmes exercices;

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion arrêtés aux exercices 2016 et 2017;

4. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes des exercices 2016 et 2017 ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 415 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de la gestion des exercices 2016 et 2017 ;

7. Affectation s'il y a lieu des résultats ;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre des exercices 2016 et 2017 ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2020S01082SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

Capital social : 8.990.040 dinars

Siège social : 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4 - Tunis 1004

MF : 349474 NAM/000

I.U : 349474N

CNSS : 180203-74

Les actionnaires de la SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 10/11/2020 à 12 heures au 33 Rue Ibn Bessem Menzah 4, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatif à 2019;

4. Approbation, s'il y a lieu, des comptes relatifs à 2019 ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions règlementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales de l'exercice 2019;

6. Affectation du résultat de 2019 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs;

8. Nomination des Administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022

9. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;

Les documents prévus par les textes en vigueur sont à votre disposition à l'adresse sus indiquée.

2020402082SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA 1, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 novembre 2020 à 11 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghouan et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

3) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

5) Correction de la faute de saisie entachant le PV de l'AGO du 29-6-2019.

6) Confirmation de la rémunération et avantages du D.G.A

7) Quitus aux administrateurs

8) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2020402088SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MODERNE D'INDUSTRIE PLASTIQUE ET EMBALLAGE «SOMIPEM»

Société anonyme

Au capital de 2 720 120 DT

Siège social : Zone industrielle Bouarada 2, 6180 Siliana

Identifiant unique : 130690H

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE MODERNE D'INDUSTRIE PLASTIQUE ET EMBALLAGE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue à Hôtel ADAM LAC 2 le mardi 27/10/2020 à 10h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du délai et des modalités de convocation

2- Approbation du rapport du conseil d'administration

3- Approbation du rapport du commissaire aux comptes

4- Augmentation du capital de la société et suppression du Droit Préférentiel de souscription ;

5- Modification corrélative des statuts ;

6- Pouvoirs pour formalités d'enregistrement et de publication.

2020402090SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Arabe de Réalisations Immobilières "SARI"

Société anonyme

Au capital 3.300.000 DT

CNSS : N°60124463-05

MF : 539528 S/P/M/000

Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C 4ème étage,

Appt. C43 - 1003 Cité El Khadhra - Tunis

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 30 octobre 2020 à 9 heures

au siège de l'ATD sis à 9, rue Hédi Nouira, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020402105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE TUNIS

"I.A.E TUNIS"

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : 95 Rue de Palestine - Belvédère, Tunis 1002

MF: 1360212W/A/M/000

RC : B01149122014

CNSS : 553372-84

Messieurs les Actionnaires de l'Institut Supérieur Privé d'Administration de Tunis« IAE TUNIS» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 octobre 2020 à 9 heures du matin au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation des rapports moral et financier pour l'exercice clos au 31/12/2019.

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2019.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

5. Affectation du résultat.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Nomination des administrateurs.

9. Renouvellement au mandat du commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020402106SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre constatif

Monsieur Hassen Hosni Elkhenissi titulaire de la carte d'identité nationale CIN 01727693 déclare la perte du titre foncier constatif de leur père Hamouda Elkhenissi n°01/06 du titre foncier n°554568 Nabeul sis à Kelibia Nabeul suite à l'attestation de perte délivrée par le poste de police national de Kelibia sous le numéro 769 en date du 14 août 2020.

2020T00950DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Abdessalem Mohamed Séghaier Louhichi, titulaire de la CIN n°06768908 délivrée à Tunis le 17/4/2013, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/11875 objet du titre foncier n°46363 sis à Zéramdine gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°333.

2020S01066DIVD2

Avis

Madame Afes Wahida annonce que son titre de propriété de deux boutiques situées à Beb Kesba Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X01404DIVD2

Perte

Mr Rekik Abdessattar CIN n°01493057 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 16/9/2005 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Ellouz Ahmed, qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2020X01411DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2019

ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF N° : 000080S

(Chiffres en dinar tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	1 906 925	<1 147 460>	759 465	674 473
Actifs corporels d'exploitation	7 084 342	<5 701 266>	1 383 075	1 373 886
Placements	487 953 740	<22 582 759>	465 370 981	383 953 778
Part des réassureurs dans les provisions techniques	42 191 024		42 191 024	30 865 494
Créances	77 928 197	<23 348 338>	54 579 858	59 614 293
Autres éléments d'Actif	35 087 506		35 087 506	22 210 996
Total de l'Actif :	**652 151 734**	**<52 779 824>**	**599 371 910**	**514 314 741**

(Chiffres en dinar tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres:		
Total des capitaux propres avant résultat :	112 535 404	107 016 618
Résultat de la période :	51 276 988	16 318 785
Total des capitaux propres avant affectation :	**163 812 392**	**123 335 404**
Passif :		
Provision pour risques et charges	14 700 502	11 472 109
Provisions techniques brutes	355 806 950	318 598 956
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	18 432 245	18 022 327
Autres dettes	43 723 906	41 111 551
Autres passifs	2 895 915	1 774 395
Total des capitaux propres & Passif :	**599 371 910**	**514 314 741**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2019			Opérations nettes au 31/12/2018
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	
Primes acquises	126 987 438	<35 299 812>	91 687 626	88 599 789
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	26 889 691		26 889 691	8 878 705
Autres produits techniques	1 395 294		1 395 294	900 134
Charges de sinistres	<87 614 947>	15 530 238	<72 084 709>	<66 253 376>
Variation des autres provisions techniques	<7 910>		<7 910>	<137 412>
Participation aux bénéfices et ristournes	<4 734 731>	61 042	<4 673 689>	<1 433 170>
Frais d'exploitation	<21 199 355>	8 162 046	<13 037 309>	<10 688 885>
Autres charges techniques	<4 506 090>		<4 506 090>	<5 867 275>
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	<2 383 772>		<2 383 772>	15 265
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**34 825 619**	**<11 546 487>**	**23 279 132**	**10 545 985**

Etats Financiers au 31 Décembre 2019

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2019			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2018
Primes	36 556 394	<552 342>	36 004 051	35 595 256
Produits des placements	25 892 063		25 892 063	8 768 525
Autres produits techniques	-		-	-
Charges de sinistres	<7 232 504>	155 883	<7 076 621>	<5 452 007>
Variation des autres provisions techniques	<23 854 008>		<23 854 008>	<24 833 593>
Participation aux bénéfices et ristournes	<2 465 051>		< 2 465 051>	< 1 531 530>
Frais d'exploitation	<3 887 267>	24 922	<3 862 345>	<3 755 084>
Charges des placements	<1 481 406>		<1 481 406>	<1 289 829>
Autres charges techniques	<124 031>		<124 031>	<284 991>
Résultat technique de l'Assurance Vie	**23 404 188**	**<371 537>**	**23 032 651**	**7 216 748**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2019	De la période arrêtée au 31/12/2018
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	23 279 132	10 545 985
Résultat technique de l'Assurance Vie	23 032 651	7 216 748
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	46 235 825	17 247 140
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	<2 645 369>	<2 537 013>
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	<26 889 691>	<8 878 705>
Autres produits non techniques	492 778	277 295
Autres charges non techniques	<4 507 230>	<2 004 560>
Résultats provenant des activités ordinaires	**58 998 096**	**21 866 891**
Impôt sur le Résultat	<7 111 547>	<4 854 593>
Pertes extraordinaires	<609 561>	<693 513>
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables :	**51 276 988**	**16 318 785**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	22 830 650	8 270 479
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<5 763 775>	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<10 774 031>	<9 576 446>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	<286 039>	255 350
Variation de trésorerie :	**6 006 804**	**<1 050 618>**
Trésorerie au début de l'exercice :	**7 780 124**	**8 830 742**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**13 786 929**	**7 780 124**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fait à Tunis, le 07 Avril 2020

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Salma LANGAR

CMC
Chérif BEN ZINA

2020402057BCFA5

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus